

ROUBAIX

REDICTION 39, rue Faurive, Tél. 4-51
DEPOT GENERAL 13, rue du Bassin

A LA FEDERATION Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing

Dans sa dernière réunion, le comité directeur de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing a émis les vœux suivants :

L'HEURE D'ETE

Considérant combien il est de plus en plus nécessaire de chercher à réaliser en France toutes les économies vraiment nationales,

Considérant l'importance des avantages économiques procurés par l'application de plusieurs années, de la loi relative à l'heure d'été,

Considérant les avantages moraux qui en résultent pour les ouvriers comme pour les industriels,

Considérant combien, devant les nombreux avantages de tout genre paraissent insignifiants les quelques inconvénients qui peuvent provenir de son application,

Emet le vœu : que le régime de l'heure d'été soit institué définitivement dans nos lois, dans les conditions où il a fonctionné en 1922.

LE PROJET DE MAJORATION DE 20 % SUR TOUS LES IMPOTS

Justement ému du projet déposé tout récemment par M. le ministre des Finances et tendant à augmenter de 20 % tous les impôts existants, le Comité directeur de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing,

Considérant qu'il est de son devoir de combler le déficit budgétaire par le produit de nouvelles charges fiscales il serait préférable d'assurer tout d'abord l'application des impôts déjà en vigueur, aucune feuille d'imposition n'ayant été distribuée à ce jour comme suite aux déclarations exigées des contribuables des régions libérées en 1921 pour leurs revenus des années 1919-1920.

Considérant que l'application de la loi sur l'impôt supplémentaire des matières premières pour lesquelles les industries textiles sont particulièrement tributaires de l'étranger, serait grever davantage encore le prix de revient des produits fabriqués, empêcher conséquemment l'exportation de ceux-ci, augmenter dangereusement le coût de l'existence et aggraver l'inégalité fiscale déjà constatée.

Considérant que rendre ainsi la lutte économique plus difficile encore, serait mettre en péril spécialement la reconstruction définitive des régions convalescentes,

Emet le vœu : que toute nouvelle surcharge fiscale soit écartée et que l'équilibre budgétaire soit recherché dans un emploi plus judicieux des ressources actuelles, dans l'application efficace d'économies justifiées et dans la cessation d'un certain nombre de monopoles d'Etat dont la gestion est onéreuse pour le Trésor.

CALCUL DES BENEFICES SUR UNE MOYENNE QUINQUENNALE

Considérant que le principe de l'annuité dans le calcul de l'impôt caducitaire sur les bénéfices industriels et commerciaux donne lieu à des injustices flagrantes et nombreuses,

Considérant que par suite de l'impossibilité où il place les contribuables de tenir compte de leurs dépenses, le fisc prétend être associé aux bénéfices des années productives sans être aux pertes des années déficitaires,

Considérant que la perception de cet impôt serait plus régulière et permettrait à l'Etat de faire des prévisions plus exactes dans l'établissement du budget national, si la base des impositions imputables à ce titre était modifiée.

Emet le vœu : que, par analogie avec l'état de choses précédemment constaté en matière de contribution exceptionnelle sur les bénéfices de guerre, l'impôt caducitaire sur les bénéfices industriels et commerciaux soit basé sur la moyenne des résultats obtenus pendant une période de cinq années.

Une pétuaudière administrative

L'occasion nous est bien rarement offerte de louer nos services administratifs français. C'est là ce cas contraire qui se produit le plus souvent, et si ce produit même avec une belle fréquence que l'industrie, l'agriculture ou l'arbitraire de l'administrateur sont devenus légendaires. Cette généralisation à l'ensemble des fonctionnaires des détails de quelques-uns est d'ailleurs excessive. Il est des administrations où l'on travaille, et même où l'on travaille bien. Par contre, il est des administrations où l'on ne travaille que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre.

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

On dit : « L'administrateur est un être qui ne vit que pour le plaisir d'écrire, et la plupart des lettres ont trait à des affaires insignifiantes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le produit de l'industrie et de l'agriculture est si pauvre. »

représentant une valeur de plus de dix millions, il sera accordé, pour chacun de ces lots, 125 francs, gratuits, répartis sur les dix dernières années.

Le maigre pour le championnat est fixé à 3 francs par tireur, soit 18 fr. par peloton. Adresser dès maintenant les adhésions au secrétaire général, Jules Becquier-Delphin, rue de Roubaix, à Lys-lez-Lannoy. Indiquer le jour choisi de préférence pour prendre part au championnat, lundi ou jeudi.

FUNERAILLES DES MORTS GLOIREUX

Le Souvenir Français organise pour mercredi, à 2 heures 30, en l'église Notre-Dame, les funérailles solennelles des victimes de la guerre raménées au cimetière de Roubaix :

Havel Jules, soldat, 11e escadron du train rue Saint-André, 16, membre de la Société des Médaillés et Soldats Coloniaux, médaillé de Chine, membre de l'Amicale de l'Institut Furkot et du Stade Roubaixien ; Hebeque Jean, soldat, 41e R. I., rue Paul-Waite, propriété Fourmier, 7 ; Vanhocke Hortense, victime civile, chez sa grand-mère, Mme Bayard, rue des Hécoliers, cour Poillet, 2.

Les familles sont priées de se trouver au dépôt à 2 heures, ainsi que les délégations des Sociétés patriotiques et militaires.

OUTRAGES A LA POLICE

Un procès-verbal pour ivresse publique et outrages par paroles à un agent de police a été dressé à la charge du sieur Carlos Dupont, ouvrier de voitures, demeurant rue de l'Épée, impasse de la Chapelle, 1.

TAPAGE NOCTURNE

Les agents Dubouché et Dubus ont arrêté, la nuit précédente, dans la cour Boyaval, rue de Lannoy le sieur Louis Marouze, teinturier, demeurant dans la cité du 6e arrondissement pour ivresse et tapage nocturne.

VELO ET IMPERMEABLE DISPARUS

M. Ernest Moulard, voyageur de commerce, demeurant rue de Mons, 3, a porté plainte contre inconnu pour vol d'une bicyclette et d'un imperméable, commis samedi après-midi, vers quatre heures, Grand Rue, 135, en face de l'épicerie où le plaignant était entré pour affaires.

POUR NOS SAPEURS

M. Victor Ternaulet, fabricant de meubles, rue d'Oran, 8, a fait parvenir à M. le capitaine Gray, la somme de cent francs destinée à la Casse de Secours de la Compagnie, en remerciement du dévouement apporté par nos sapeurs-pompiers lors de l'inondation du 13 courant.

L'ASSIDUITE A L'ECOLE ET LA RESPONSABILITE PATERNELLE

Dimanche matin, à 9 heures 30, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Pendant l'année 1922, 31 pères de famille ont été condamnés à des peines variant de 5 à 15 francs d'amende pour non fréquentation scolaire de leurs enfants. A l'audience de M. le juge de paix du 11 janvier dernier, le sieur Flappe Joseph, demeurant 38, rue du Port, a été condamné à 5 francs d'amende et un jour de prison.

Les pères de famille convoqués et qui, pour différentes raisons, ne se sont pas présentés, devront comparaître le dimanche 31 janvier, à la même heure, faute de quoi, ils se rendront passibles des pénalités prévues par l'article 13 de la loi du 28 mars 1882.

CECILIA ROUBAISIENNE

Les sociétaires libres sont instamment priés d'assister aux funérailles de M. Henri Vanhove, père et grand-père des camarades Edouard Vanherpe, père et fils, qui auront lieu aujourd'hui, à 9 heures. Assemblée à l'Hôtel de Watrelos, à 8 heures 30.

A L'ASSOCIATION LITTERAIRE

La 4e conférence de la série consacrée au XVIIIe siècle, sera faite, aujourd'hui mardi au Conservatoire, par M. Georges Ricou, l'intéressant conférencier de l'Université des Annales parlant de l'Esprit et du Goût français et particulièrement de Molière.

Mlle Madeleine Renaud et M. Charles Granval, de la Comédie Française, interpréteront différentes scènes du théâtre de Molière.

LE GALA DE L'INSTITUT TURGOT

Nous rappelons que la soirée artistique offerte par l'Amicale des Anciens Elèves de l'Institut Turgot aura lieu ce soir à 8 h. 30.

AU CONDITIONNEMENT

Mouvement de la semaine du 6 au 12 janvier 1923 : laines peignées, 56,68 ; laines filées : fils peignés, 162,90 ; fils cardés, 14,88 ; bouisses et laines défilées, 33,30 ; cotons, jute, lin, etc., 32,92. — Total, 929,350.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — René Landrieux, rue Ma Campana, 106. — Robert Bernard, rue Traversière, 15. — Emilienne Williams, rue de l'Étoile, pour Duvillier, 11. — Nelly Hauvoit, rue des Longues-Haies, 70. — Louis Bré, M. Roger Gagnyryck, rue d'Arcule, cour St-Léon, 9. — René Audenaert, rue des Fosses, 110. — Marie Mignot, rue de Saint-André, 18.

DÉCÈS. — Jean Vicoconant, 73 ans, rue des Fosses, 10, impasse Lavonville, 43. — Emile de Faluy, 49 ans, rue de l'Épée, 231. — Roger Chevillard, 72 ans, boulevard Montecarlo, 36.

UN ACCIDENT DE TRAVAIL

En tournant à la main l'avant-train d'une charde, un dégorgeur du peignage A. Malard et Cie, 74, rue de Guisnes, le sieur Cateau Paul, 22 ans, boulevard de l'Égalité, 121, s'est écrasé l'extrémité de l'index gauche. Il est resté une plaie avec lésion de la phalange.

M. le Docteur Debuchy estime que l'incapacité de travail sera de 30 jours.

ACTE DE FROBITE

Mlle Loey Rachel, domiciliée à Watrelos, carrière Sente, 23, a trouvé une chevelure en or.

Dès qu'elle a connu son propriétaire, elle s'est empressée de la lui remettre.

UN FRAUDEUR

Les douaniers du Poste de la Martinique ont arrêté et remis à la gendarmerie, le sieur Fontaine Jean, 38 ans, journalier à Lille, rue de Tournai, 136 qui tentait de faire passer en Belgique, un chien de forte taille destiné à faire la fraude. Cet individu a été transféré au Parquet.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Les tableaux rectificatifs des listes électorales générales sont déposés, à partir de

ce jour, au secrétariat de la Mairie (guelchet des élections).

Les réclamations des demandeurs en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de 30 jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

ORPHEONISTES « CRIK-SIKS »

Aujourd'hui, mardi 16, répétition générale, par M. Duvyburgh, Prière d'être exact pour huit heures.

THEATRE MUNICIPAL

Jeudi, 18 janvier, à 8 heures, dernière représentation de « La Mégère apprivoisée ». — Samedi 20 janvier, à 8 heures : « La Cocarde de Mimi-Pinson ».

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Abel Laitier, rue des Six-Voies, 92. — Emilienne Lebrun, contour Sise-Anne, 12. — André Lecomte, rue de la Laitie, 10. — Louis Seignobos, rue de la Laitie, 10. — Vandenplanck rue Armande, 34. — Delobel Robert, rue Haute, 22. — Jean Desmout, rue de l'Hôtel de Ville, 2. — William Pécourt, rue de l'Étoile, 13. — Jacques May, rue de la Prairie, 25. — Denise Picavet, rue du Maréchal Brimé, 6. — Victor Dupont, rue de la Ferme, cour Liège, 24.

DÉCÈS. — Marie Lévy, 85 ans, rue de Lille, 121. — Julie Acquie, 82 ans, rue des Plats, 10. — Louise Oudart, 48 ans, boulevard Gambetta, 17. — Céline Hérent, 49 ans, rue Fénelon, 16. — J.-B. Dumortier, 60 ans, rue de Lille, 121. — François Deroy, 62 ans, rue de la Prairie, 25. — Irma Cousin, 71 ans, rue St-Jacques, 17. — PUBLICATION. — Joseph Thierry, rivier et Julia Delplanque, cobineuse.

CINEMA du BRUN-PAIN

Prochainement le plus beau film du monde CHAGRIK DE GOSSE

par Jackie Coogan

AUTOUR de Roubaix-Tourcoing

WATRELOS

CEUX DU SYMBOLOGE DU CENTRE. — Aujourd'hui, mardi 16, à 8 heures, répétition générale du programme du concert, du 23 janvier prochain. Présence indispensable.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Rachel Leveque, carrière Bassin, 2. — Germain Defrenne, rue des Hauts-Jardins, 6. — Denise Ghyssels, rue Jules Guesde, 32. — Paul Fays, rue des Belouzes, 143.

Décès. — Henri Hoegeman, 53 ans, rue des Pollux. — Joseph Vanhove, 18 jours, rue de Tourcoing, cour Dullin, 3. — Paulmann Vervaeke, 29 ans, rue de la Halle, 121 bis. — Vanherpe Henri, 87 ans, rue des Pollux. — Jules Dooildjens, 1 mois, rue Jules Guesde, 41.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la teinturerie Hancant frères, Victor Niveaux, 36 ans, inconnu, rue Jean-Macé, 17, a été blessé, a glissé en descendant l'escalier de la forge et s'est fait une entorse du genou gauche nécessitant un repos de 12 jours.

Docteur Butin.

A la Tannerie Clément Dupire, Paul Morlaque, 22 ans, 102, rue de Tourcoing, à Moutoux, s'est coupé au doigt en affilant un couteau. Il en est résulté une plaie ouverte du médium gauche avec une plaie superficielle de l'annulaire gauche. 12 jours de repos. Docteur Ducoulombier.

EN LIBERTÉ. — Marguerite Delnatte, qui larda son ami de quelques coups de couteau a été remise en liberté provisoire, par M. le juge d'instruction Blanchard.

C'est la victime du drame, aujourd'hui sorti de l'hôpital complètement rétabli, après un mois de soins, qui a intercéde en faveur de l'inculpée.

FERMETURE DES COLOMBIERS.

Par arrêté préfectoral en date du 13 janvier 1923, tous les colombiers seront fermés du 1er mars au 30 avril, du 20 juillet au 30 août et du 1er octobre au 15 novembre. Les prescriptions qui précèdent ne s'appliquent pas aux pigeons voyageurs. Les conventions aux dits arrêtés seront constatées par procès-verbal et les contrevenants poursuivis conformément à la loi.

CROIX

RETOUR DE CORPS DE 4 VICTIMES DE LA GUERRE. — Demain mercredi arriveront en gare de Croix les corps des soldats tués au front dont les noms suivent : Craye Adolphe, soldat au 84 R. A.; Madame Vve Craye Painy, 26, rue d'Arcule à Croix; Dubart Jules-Joseph, soldat au 4e escadron du Train des Equipages Militaires; Madame Vve Dubart Bondry, 70, rue Gambetta, à Croix.

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE. — Les demandes en inscription ou en radiation sont reçues à la mairie (guelchet 3) à partir d'aujourd'hui, tous les jours de la semaine pendant les heures d'ouverture des bureaux jusqu'au dimanche 4 février à minuit dernier délai. Les intéressés sont invités à se présenter à la mairie avec une pièce prouvant leur nationalité française, certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure.

ETAT CIVIL. — Naissance. — Eugène George, rue Kiebler, 5.

Décès. — Henry Brys, 81 ans, maçon, rue Mirabeau 67. — Albert Tritel, 1 mois, rue du Progrès, 8. — Angèle Brouillard, 67 ans, épicière, rue Chevrul, 30.

LANNOY

FUNERAILLES DE M. PAUL HERBAUX. — Lundi matin, à 9 heures, ont été célébrées les funérailles de M. Paul Herbaux, qui fut secrétaire de la mairie de Lannoy pendant 41 ans, et qui récemment avait pris ses retraites.

La levée du corps fut faite au domicile du défunt rue Brasse, 105. Les corps du défunt étaient tenus par M. Ancliaux, receveur des postes; Dunselle, premier adjoint; Lays, conseiller municipal; Louis Delcourt, garde-champêtre.

Parmi la nombreuse assistance, nous avons remarqué la présence de M. Jean Dupreux, conseiller général, adjoint au maire d'ici; Durand, maire de Lannoy; Lécuyer, maire de Lora; Réau, receveur municipal; Durieux, percepteur; le Conseil municipal en entier; une délégation de la municipalité; des délégués de la gendarmerie, des douanes, de la police, et la plupart des secrétaires de mairie du canton.

Au cimetière, M. Dujardin prononça un discours.

Nous prions à nouveau la famille de M. Paul Herbaux d'accepter nos sincères condoléances.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Jean Duhoit, 17, rue César-Parant.

des anciens élèves de l'école laïque de Mourvax, dont (inscrits) la liste sera déposée à la mairie de Mourvax, les dimanches suivants. Les demandes en inscription ou en radiation doivent être formées dans le délai de 30 jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

CAISSA D'EPARGNE. — La caisse sera ouverte aujourd'hui, de 11 à 12 heures, à la Mairie, salle du 2e sous-sol, à droite. Administrateur de service : J. Verbrugghe.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Emile Boots, rue de Tourcoing, 12.

LILLE

ENTRE ALGERIENS

UNE DISCUSSION AU GOUTEAU

Dimanche, vers 21 h. 30, rue de Fives, une discussion ayant surgi entre deux algériens, les nommés Souani et Madiou, une rixe s'ensuivit, au cours de laquelle Madiou porta un coup de couteau à son compatriote. Celui-ci fut atteint par la lame, mais sans gravité, derrière l'oreille gauche.

Arrêté par les agents du poste du 3e arrondissement, Madiou fut mis à la disposition de M. Desbordes, Commissaire de permanence, qui le fit transporter au violon du commissariat central en attendant mieux.

A l'Union des Mutués

L'Union des Mutués, Réformés, Veuves et Orphelins de guerre, s'est réunie dimanche à l'Hôtel des Canonniers, sous la présidence de M. Beauvois, président. M. Casel, membre du Comité départemental des Mutués y assistait.

M. Balavoine ouvrit la séance et examina la question des soins à donner aux mutuels, rhumatisants et tuberculeux. Pour ces derniers, l'athétisme a été éliminé, mais pour les rhumatisants les démarches sont en cours pour faire obtenir aux intéressés accès aux établissements de Saint-Amand.

L'orateur annonça que le prochain Congrès se tiendra à Valenciennes, dans les premiers jours d'Avril. Parmi les plus importantes questions figurant à l'ordre du jour se trouvent celle de la sous-estimation des pensions de mutuels. En ce qui concerne la blessés, la question est moins concrète que pour les malades, dont l'estimation est plus difficile à réduire, vu l'état variable de leur état de santé.

Un vœu sera présenté au Congrès à ce sujet, demandant des précisions.

Relativement à la question des emplois réservés et obligatoires, la loi doit prochainement passer à l'Assemblée nationale. M. Balavoine engagea les mutuels à se tenir prêts pour faire respecter cette loi et à ne pas laisser échapper cette loi.

M. Casel, traita ensuite diverses questions intéressant les mutuels et notamment celle des prêts d'honneur et relatives à la création dans le Nord, de maisons de retraite pour les mutuels n'ayant plus de ressources dans l'incapacité de travailler.

Cette réunion se termina par le tirage d'une tombola.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

ABUS DE CONFIANCE. — 3 mois de prison avec sursis à Jacques Jauphars, pour être approuvé le montant d'une facture de 342 fr. au préjudice de M. Houton, son patron, marchand bouillier, rue de Paris.

ATTACHE NOCTURNE. — 6 mois de prison à François et à Victor Bauvaux, pour avoir, le 22 septembre, à 3 heures du matin, attaqué M. Bessière, le titulaire de cet emploi, dans la rue de la Halle, 121 bis, en le frappant avec un couteau à double tranchant, sous prétexte de la liberté.

VOL ET ESCROQUERIE. — J. Durieux, 17 ans, ex-Maurice Beterne, employé chez M. Leducq, marchand de légumes, 115, rue de Valenciennes, a volé de la farine chez les époux Glorieux, épiciers rue de Valenciennes.

Le tribunal condamne les deux jeunes gens : Durieux à 6 mois de prison, Beterne à 3 mois avec le bénéfice du sursis; M. Glorieux à 13 mois et sa femme à 6 mois sans sursis.

BLESSES PAR IMPRUDENCE. — M. Pierre Vassier, docteur en médecine à Tourcoing, a renversé le 3 septembre dernier, à 13 h. 30, à Ronoy, sur la route nationale N. 17, le cycliste Camille Derycker, contremaître de briqueterie à Tourcoing, qui a subi deux fractures au bras droit et à la jambe gauche de Paris.

Après réajustement de M. le Substitut Durand, les plaies de M. de Lauwereyns pour Derycker, parties civiles, et de M. Vassier pour M. Derycker, ont été réglées par un jugement de 100 francs d'amende, à une provision de 20.000 francs et à un nomme pour la fixation des dommages et intérêts. M. le docteur Cordonnier, comme expert.

PRÉLÈVEMENT ALIMENTAIRE. — Contienier Fernand, 40 ans, marchand de lait, 107, rue Valenciennes, à Lille, a fait l'objet d'un procès-verbal, le 25 octobre dernier, pour vente de lait falsifié.

Le tribunal lui inflige 3 jours de prison avec le bénéfice du sursis et une amende de 1.000 francs. Il ordonne, en outre, l'insertion du jugement.

Jeux & Education Physique

A HALLUIN

FOOTBALL-ASSOCIATION PROMOTION D. S. Halluin bat J. A. Armentières par 5 buts (dont 1 pénalty) à 1.

Match très disputé où J. A. fut en le meilleur pendant la 1re partie où il marqua 2 buts. Le résultat fut égalisé par un but de Halluin à la fin de la 2e partie.

SPORT OUVRIER WATRELOSIEN. — Equipe 1re bat Olympique Ronquois par forfait.

Demanda de matches : Equipe 1re, les 21, 28 et le reste de la saison, sur terrain ad hoc, adverse, Etrier à Lorient-Etms, 100, rue de Tourcoing, Watrelos.

Réunion de ce soir, mardi, à 7 heures 30, au local. Priemont des cotisations.

Les équipes 2e sont instamment priées d'être présentes, en vue du match du dimanche 28.

Les membres de la commission sont priés d'être présents à 7 heures, pour Delbecq, Lorient, Daylamont Jules, Crochon Jean, Froment J.

N. B. — Les jeunes gens désirant pratiquer le sport peuvent se faire inscrire tous les jours, au local. Pour l'équipe 1re, réunion obligatoire avec la commission. Déclaration en vue du match du 26 et formation définitive de l'équipe.

A MOUVAUX

AMICALE SPORTIVE MOUVAISIENNE. — Réunion de la Commission de la section football le mercredi 17 janvier, à 11 h. 30, chez Dahan, rue de Roubaix.

COLOMBOPHILIE

M. Camille Crémelle est autorisé à transférer son colombier de pigeons voyageurs de la rue des Hauts-Jardins à la rue du Crutier, 66.

WATRELOS

M. Camille Crémelle est autorisé à transférer son colombier de pigeons voyageurs de la rue des Hauts-Jardins à la rue du Crutier, 66.

TRAITEMENT DES MALADIES URINAIRES

Le traitement des maladies urinaires par le Géraudel est le plus efficace et le plus sûr. Il agit directement sur les reins et les voies urinaires, détruisant les microbes et favorisant la guérison.

LA VIE OUVRIERE

SYNDICAT DES EMPLOYES. — Jeudi 16 janvier, à 18 h. 30, place de la République, 2, réunion des employés de gaz.

TRIBUNE POLITIQUE